

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Décision n° 15642 du 25 mars 2020
portant ajournement dans le corps des sous-officiers de carrière du corps de soutien technique
et administratif de la gendarmerie nationale au titre de l'année 2020

NOR : INTJ2007488S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié, relatif aux militaires engagés ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2008 fixant, pour la gendarmerie nationale, la composition du conseil prévu à l'article 12 du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2012 relatif à la détermination et au contrôle de l'aptitude médicale à servir du personnel militaire ;

Vu l'arrêté du 12 septembre 2016 fixant les conditions physiques et médicales d'aptitude exigées des personnels militaires de la gendarmerie nationale et des candidats à l'admission en gendarmerie ;

Vu l'instruction n° 41000/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOCSTAGN du 6 mai 2019 relative aux modalités d'admission dans le corps des sous-officiers de carrières autres que les majors des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu la circulaire n° 39000/ARM/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 4 janvier 2018 ;

Vu la circulaire n° 72850/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOCSTAGN/SGP du 30 octobre 2019 relative aux modalités d'admission dans le corps des sous-officiers de carrière du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale au titre de l'année 2020 ;

Vu la décision n° 7028/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOCSTAGN/SGP du 10 février 2020 relative à la désignation des membres du conseil d'admission dans le corps des sous-officiers de carrière du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale au titre de l'année 2020 ;

Vu le procès-verbal de la réunion du conseil chargé des propositions d'admission dans le corps des sous-officiers de carrière du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale du 11 mars 2020,

Décide :

Article 1^{er}

Les sous-officiers dont le nom figure ci-après sont ajournés de l'admission dans le corps des sous-officiers de carrière du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale jusqu'au 31 décembre 2020.

La production, jusqu'à cette date, d'une attestation de réussite au CCPM leur permettra de se voir délivrer une décision d'admission dans le corps des sous-officiers de carrière du CSTAGN.

Spécialité administration et gestion du personnel

Les maréchaux des logis-chefes :

Boisnard	Agnès	NIGEND :	240119
Chapelier	Cyrielle	NIGEND :	229374
Dhanpaul	Séverine	NIGEND :	225419
Gros	Marylène	NIGEND :	213782
Inama	Coralie	NIGEND :	306651
Jault	Sandrine	NIGEND :	193509
Kehlhoffner	Marie-Gaëlle	NIGEND :	225078
Lopes	Anne-Sophie	NIGEND :	237119
Oliva	Vanessa	NIGEND :	224196
Theil	Mélanie	NIGEND :	241596

Les maréchaux des logis :

Avila	Inès	NIGEND :	370855
Barbé	Camille	NIGEND :	352875
Bidallier	Amanda	NIGEND :	313959
Boulanger	Caroline	NIGEND :	354975
Brayé	Mirose	NIGEND :	359494
Chapron	Elodie	NIGEND :	340462
Charton	Laure	NIGEND :	312161
Chave	Jessica	NIGEND :	363347
Clary	Séverine	NIGEND :	321021
Cousin	Florence	NIGEND :	363613
Djemai	Malika	NIGEND :	323891
Douvier	Valérie	NIGEND :	309964
Fargis	Floriane	NIGEND :	306643
Favier	Alexia	NIGEND :	247733
Fréminet	Sabrina	NIGEND :	302649
Gallois	Céline	NIGEND :	363355
Gonzalez-Sartini	Alexandra	NIGEND :	363460
Huarriz	Elodie	NIGEND :	381539
Isidore	Jérôme	NIGEND :	351400
Jarraud	Justine	NIGEND :	300829
Jouclas	Marine	NIGEND :	359913
Lavenu	Céline	NIGEND :	363475
Le Guen	Élodie	NIGEND :	321375
Letertre	Charlotte	NIGEND :	372233
Mandon	Virginie	NIGEND :	244086
Massol	Florence	NIGEND :	351460
Menadjelia	Nadia	NIGEND :	358158
Muller	Valérie	NIGEND :	354659
Nguyen Trong Tiep	Prisca	NIGEND :	351439
Rivieccio	Sabine	NIGEND :	359323
Rivière	Éva	NIGEND :	309072
Roche	Stéphanie	NIGEND :	220709

Thomas Hedwige NIGEND : 235011

Spécialité gestion logistique et financière

L'adjudante :

Roy Sandrine NIGEND : 194126

Les maréchaux des logis-chefes :

Ducoin Élodie NIGEND : 220813
Huertas Angélique NIGEND : 216033
Nourtier Joëlle NIGEND : 310011
Perez Anaïs NIGEND : 301205
Phommatha Paramy NIGEND : 224212

Les maréchaux des logis :

Briffot Nadège NIGEND : 342741
Brunner Aurélien NIGEND : 310049
Castelain Elisabeth NIGEND : 360473
Cazes Chloé NIGEND : 363393
Chamaison Emilie NIGEND : 304184
Jean-Louis Ivlyse NIGEND : 363572
Lacaton Pierre-Olivier NIGEND : 354657
Machane Daniele NIGEND : 246193
Pain Camille NIGEND : 372286
Ridjali Fouad NIGEND : 304573
Touvin Maïté NIGEND : 246204
Vantighem Sophie NIGEND : 312356

Spécialité auto-engins blindés

Les maréchaux des logis :

Kerenfort Loïc NIGEND : 381542
Quenouillère Jonathan NIGEND : 228983

Spécialité affaires immobilières

L'adjudante :

Bressanelli Aline NIGEND : 221022

Les maréchaux des logis :

Berger Antonina NIGEND : 346446
Blas Jean-François NIGEND : 372216
Bourion Jean-Guillaume NIGEND : 363444
Etton Anaïs NIGEND : 372273
Garcia Pascal NIGEND : 354989
Hodiesne Lucie NIGEND : 354692

Maurice Angélique NIGEND : 363586

Spécialité restauration collective

Les maréchaux des logis-chefs :

Hénon Claudia NIGEND : 237229

Mure Pierre-Olivier NIGEND : 189908

Les maréchaux des logis :

Begay Damien NIGEND : 346284

Betremieux Yann NIGEND : 344233

Gaydon Romain NIGEND : 369918

Mariema Frédéric NIGEND : 343077

Thodiard Gaëlle NIGEND : 325322

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 25 mars 2020.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de division,
adjoint au directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,
A. Browaëys